

**GUIDE DU RAPPORT DE
CONFORMITÉ DU PAA**

DOCUMENT EXPLICATIF

GUIDE DU RAPPORT DE CONFORMITÉ DU PAA

1. Objectifs de la vérification de la conformité

Le rapport de conformité du PAA vise :

- à favoriser l'atteinte de l'objectif général de la démarche d'accompagnement agroenvironnemental du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), soit le soutien aux entreprises agricoles pour une meilleure protection de l'environnement;
- à assurer une qualité satisfaisante de l'information contenue dans le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) en vue de son utilisation pour l'amélioration des connaissances relatives à la situation agroenvironnementale de l'entreprise.

Ce rapport ne vise pas à vérifier le degré de professionnalisme des agronomes, qui relève de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

2. Critères de conformité analysés par la plateforme Web Solstice

La plateforme Web Solstice procède à une analyse des données saisies pour :

- uniformiser la qualité de l'information consignée dans le formulaire de Solstice;
- uniformiser le processus d'analyse auprès des organismes offrant des services-conseils;
- signaler les éléments incomplets aux organismes offrant des services-conseils.

Cet outil effectue quatre vérifications distinctes pour les points suivants :

1. Toutes les questions s'appliquant à l'entreprise agricole ont une réponse.
2. Il existe une cohérence entre les données saisies pour certaines questions.
3. Au moins une action est inscrite dans le plan d'action.
4. Le plan d'action est rempli.

Notes importantes

Admissibilité des actions du PAA au Programme Services-conseils (domaine d'intervention : agroenvironnement)

Les actions du PAA sont toutes admissibles à une aide financière du Programme services-conseils 2023-2028 (domaine d'intervention : agroenvironnement), selon les conditions d'admissibilité de chacune d'entre elles. Veuillez vous référer au guide administratif portant sur ce programme pour les connaître.

Reddition de comptes des heures concernant le suivi ou un diagnostic ciblé en agroenvironnement

Les heures doivent être déclarées par thématique et par diagnostic ciblé dans le rapport d'intervention de la plateforme Web Solstice. Lorsque des heures sont déclarées, une réalisation devra être inscrite en lien avec la ou les actions pour laquelle (lesquelles) les heures ont été déclarées. Solstice fournira des instructions, fera les validations et affichera un avertissement, le cas échéant, directement dans le rapport d'intervention.

2.1 Critère de conformité 1 : toutes les questions ont une réponse

La plateforme Web Solstice vérifie si toutes les questions du PAA qui concernent l'entreprise agricole ont une réponse. Si des questions n'ont pas de réponse, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 1 : Des questions n'ont pas de réponse »

Le rapport de conformité affiche aussi le tableau suivant, soit la liste des questions nécessitant une réponse :

Numéro de la question	Question

Toutes les questions sans réponse inscrites au PAA figurent dans le tableau ci-dessus pour en informer le conseiller. Afin de pouvoir obtenir un PAA conforme, le conseiller devra répondre aux questions indiquées et générer de nouveau le rapport de conformité.

2.2 Critère de conformité 2 : les réponses aux questions sont cohérentes

La plateforme Web Solstice effectue six vérifications de cohérence à partir des réponses apportées aux questions suivantes :

Liste des vérifications de cohérence faites par Solstice dans le diagnostic global du PAA

	Si n° Q.	Cohérence	N° Q.
1	Q. 4.2	> 0 →	« Sans objet » de la section 6 (en jaune)
Détail : La question 4.2 demande d'indiquer des superficies de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (c'est-à-dire que des valeurs numériques sont inscrites), le « Sans objet » de la section 6 (en jaune) ne peut pas être coché (les questions 6.1, 6.2 et 6.3 doivent donc être répondues).			
2	Q. 4.2 (total)	> 0 →	« Sans objet » de la section 8 (toute la section)
Détail : Le total des superficies cultivées par l'entreprise agricole (à l'exception des érablières, des serres et des cultures en contenants hors terre) est automatiquement calculé par Solstice à la question 4.2. Si on a répondu (c'est-à-dire que des valeurs numériques sont inscrites) aux secteurs des grandes cultures, des fruits, des légumes, de l'horticulture, des prairies, des pâturages ou des autres cultures de champ, le « Sans objet » de la section 8 ne peut pas être coché (les questions 8.1 à 8.6 doivent donc être répondues).			
3	Q. 4.2	> 0 →	« Sans objet » de la section 10 (en jaune)
Détail : La question 4.2 demande d'indiquer des superficies de l'entreprise agricole. Si on y a répondu (c'est-à-dire que des valeurs numériques sont inscrites), le « Sans objet » de la section 10 (en jaune) ne peut pas être coché (les questions 10.1 à 10.3 doivent donc être répondues).			
4	Q. 4.2	Sans objet → = réponse	Q. 4.3
Détail : La question 4.2 demande d'indiquer des superficies de l'entreprise agricole. Si la case « Sans objet » est cochée, des valeurs numériques doivent être inscrites à la question 4.3.			
5	Q. 4.3	Sans objet → = réponse	Q. 4.2
Détail : La question 4.3 demande d'indiquer les productions animales de l'entreprise agricole. Si la case « Sans objet » est cochée, des valeurs numériques doivent être inscrites à la question 4.2.			
6	Q. 7.5	= réponse	Q. 4.3
Détail : La question 7.5 demande les pratiques mises en place afin d'améliorer la gestion des pâturages et des enclos. Si on y a répondu, des valeurs numériques doivent être inscrites à la question 4.3.			

Si les réponses aux questions comportent des incohérences, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 2 : Des réponses aux questions sont incohérentes »

Le rapport de conformité affiche aussi un tableau qui présente la liste des incohérences :

Question	Explication

2.3 Critère de conformité 3 : au moins une action est inscrite dans le plan d'action

La plateforme Web Solstice vérifie si au moins une action est inscrite dans la colonne « Action recommandée » du plan d'action.

Si aucune action n'est inscrite dans cette colonne, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 3 : Au moins une action doit être inscrite dans le plan d'action du PAA. »

2.4 Critère de conformité 4 : le plan d'action est rempli

La plateforme Web Solstice vérifie si des valeurs sont inscrites dans **chacune** des colonnes du plan d'action, à l'exception des colonnes « Précisions ou commentaires » et « Champs, lots ou cultures associées ».

En ce qui concerne la colonne « Situation initiale à la ferme », des valeurs ou un terme doivent être inscrits. La valeur « 0 » ou le terme « Non » sont acceptés.

En ce qui a trait à la colonne « Cible à atteindre d'ici cinq ans », une valeur supérieure à « 0 » ou le terme « Oui » doivent être indiqués.

Si certaines colonnes ne sont pas remplies, le rapport de conformité affiche la phrase suivante :

« Critère de conformité 4 : Dans le plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate »

Le rapport de conformité affiche aussi la liste des actions qui présentent des lacunes :

Code	Action

3. Exemples de rapports de conformité

3.1 Exemple d'un rapport non conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un PAA

Rapport de conformité du PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le PAA :	Joe Conseil, agr.
Année du PAA :	2024-2025

Conformité du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)

Le PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 à 4, à la suite de l'analyse effectuée par la plateforme Web Solstice*.

Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.		√
<i>Critère de conformité 2 :</i> Les réponses aux questions sont cohérentes.		√
<i>Critère de conformité 3 :</i> Au moins une action est inscrite dans le plan d'action.		√
<i>Critère de conformité 4 :</i> Le plan d'action est rempli.		√

* La plateforme Web Solstice répond automatiquement à ces questions.

**Le PAA n'est pas conforme pour le Programme services-conseils
et il doit être complété ou corrigé.**

* La plateforme Web Solstice répond automatiquement à ces questions.

Critère de conformité 1 : Des questions n'ont pas de réponse.

Numéro de la question	Question
Q. 7.4	Que faites-vous avec les matières résiduelles organiques générées ou reçues par votre entreprise?
Q. 9.8	À quelle fréquence faites-vous analyser l'eau de votre entreprise?

Critère de conformité 2 : Des réponses aux questions sont incohérentes.

Questions	Explication
Q. 4.2 > 0 → ne pas cocher « Sans objet » de la section 6 (en jaune)	Le « Sans objet » de la section 6 (en jaune) ne peut pas être coché si des valeurs numériques sont inscrites à la question 4.2.

Critère de conformité 3 : Au moins une action doit être inscrite dans le plan d'action du PAA.

Critère de conformité 4 : Dans le plan d'action, des actions n'ont pas été détaillées de façon adéquate.

Code	Action
103	Adopter des pratiques sécuritaires de gestion des pesticides à la ferme
113	Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes

3.2 Exemple d'un rapport conforme pour le Programme services-conseils en ce qui concerne le financement d'un PAA

Rapport de conformité du PAA

Renseignements généraux	
NIM de l'entreprise agricole :	100111222
Nom du répondant de l'entreprise agricole :	Jean Deschamps
Nom de l'agronome ayant élaboré le PAA :	Joe Conseil, agr.
Année du PAA :	2024-2025

Conformité du PAA pour le Programme services-conseils (PSC)

Le PAA est considéré comme conforme pour le PSC si la colonne « Oui » est cochée pour les critères de conformité 1 à 3, à la suite de l'analyse effectuée par la plateforme Web Solstice*.

Conformité	Oui	Non
<i>Critère de conformité 1 :</i> Toutes les questions ont une réponse.	√	
<i>Critère de conformité 2 :</i> Les réponses aux questions sont cohérentes.	√	
<i>Critère de conformité 3 :</i> Au moins une action est inscrite dans le plan d'action.	√	
<i>Critère de conformité 4 :</i> Le plan d'action est rempli.	√	
* La plateforme Web Solstice répond automatiquement à ces questions.		

Le PAA répond aux normes de conformité de la plateforme Web Solstice pour le Programme services-conseils.